



VILLE D'ORANGE – BUDGETS PRIMITIFS 2024

Présentation brève et synthétique

A destination des élus et des citoyens

*Retraçant les informations financières essentielles,
destinées à l'information des citoyens*

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

TABLE DES MATIERES

I-	QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	3
II-	ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION DE LA POPULATION	4
III-	PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2024	4
1)	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	5
1-1)	Les recettes de fonctionnement 2024	5
1-2)	Les dépenses de fonctionnement 2024	5
2)	LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	6
2-1)	Les recettes d'investissement prévisionnelles 2024	6
2-2)	Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2024.....	7
2-3)	Crédits d'investissement pluriannuels.....	8
IV-	PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES	10
V-	MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING)	11
VI-	LA FISCALITE 2024	11
VII-	NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL	12
VIII-	LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL	13
1)	Niveau d'endettement de la collectivité	13
2)	Caractéristiques de la dette au 1 ^{er} janvier 2024	13
IX-	PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL	15
X-	EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL	15
XI-	CONCLUSION	16

I- QUELQUES NOTIONS DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestion (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budget Primitif (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par la collectivité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Maire quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...) ;

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à la commune comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de la collectivité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

II- ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, EVOLUTION DE LA POPULATION

La croissance mondiale devrait être de 3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025 ; les prévisions pour 2024 sont supérieures de 0,2 point de pourcentage à celles de l'édition d'octobre 2023 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) en raison d'une résilience plus forte que prévu aux États-Unis et dans plusieurs grands pays émergents et pays en développement, et de l'appui budgétaire mis en place en Chine.

Les prévisions pour 2024–25 sont toutefois inférieures à la moyenne historique (2000–19) de 3,8 %, en raison du niveau élevé des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, du retrait de dispositifs d'aide budgétaire qui pèse sur l'activité économique dans un contexte de fort endettement, et de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité.

L'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

La croissance de l'économie française devrait atteindre 0,8% en 2024 après 0,9% en 2023, mais rebondira plus que prévu l'an prochain, selon la Banque de France (BdF) qui prévoit par ailleurs un net repli de l'inflation dès cette année. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages qu'en 2023, sous l'effet du repli de l'inflation.

III- PREVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Les prévisions 2024 sont, globalement, en légère hausse (+2,72%) essentiellement sur les dépenses d'investissement dont les projets sont en pleine réalisation. La section de fonctionnement reste pratiquement stable (+0,04%) malgré l'inflation actuelle. Comme pour les dépenses, les recettes restent stables en fonctionnement et en légère augmentation en investissement notamment grâce au recours d'un emprunt destiné au financement du groupe scolaire du Coudoulet.

Comme pour les années précédentes, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une surveillance particulière et les recettes de fonctionnement d'une optimisation quand cela reste encore possible.

Présentation du budget principal 2024 :

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE BP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	45 936 791,86 €	45 936 791,86 €
Investissement	33 138 951,52 €	33 138 951,52 €
Total	79 075 743,38 €	79 075 743,38 €

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

1-1) Les recettes de fonctionnement 2024

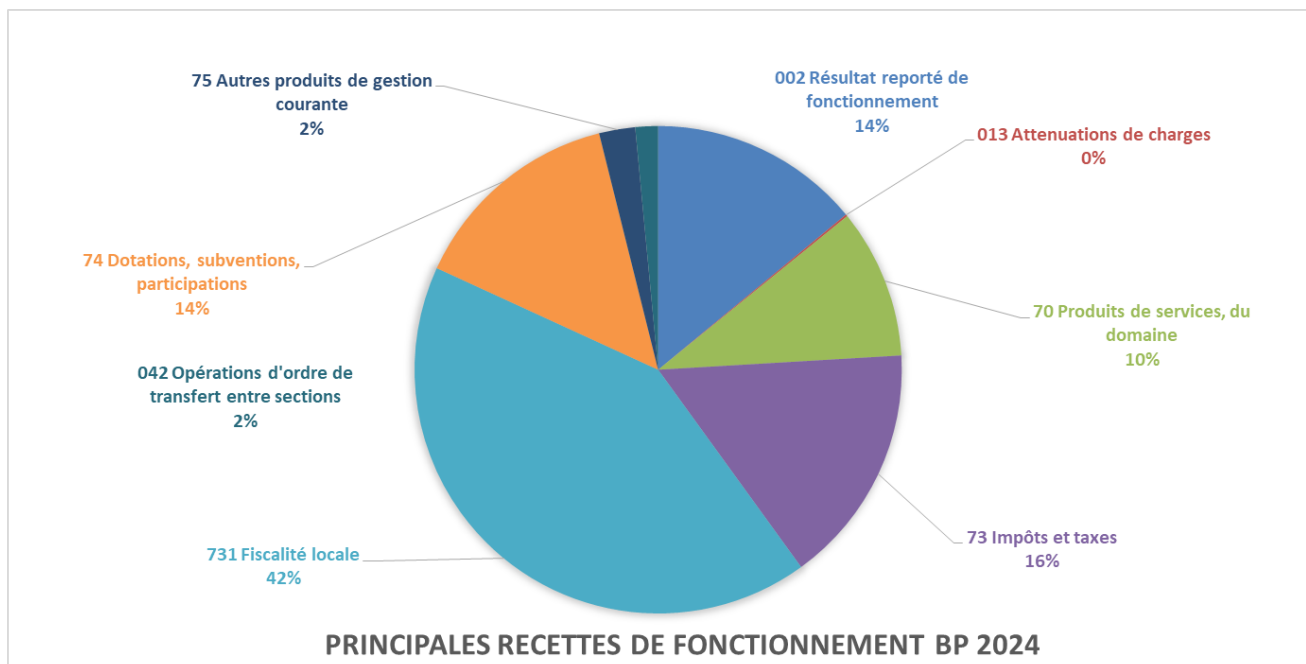
L'effort constant sur les recettes de fonctionnement continue de produire ses effets en 2024 puisqu'elles restent stables dans un contexte de désengagement permanent de l'Etat envers ses collectivités et de non augmentation de la fiscalité des contribuables orangeois (particuliers et entreprises).

Le résultat reporté diminue de 3,24% mais reste dans les ratios prudentiels d'autofinancement.

Les chapitres liés à la fiscalité (chapitres 73 et 731) et dotations (principaux pourvoyeurs des recettes de fonctionnement) restent stables grâce au maintien des taux d'impositions en 2024 (contrairement à nombres de communes qui les ont augmentés) pour le premier. L'Etat continue son désengagement envers ses collectivités puisque ces dotations diminuent chaque année (-0,05% en 2024).

Les produits de services sont en baisse de 16,29%. Une certaine forme de prudence est appliquée ici pour prendre en compte la baisse de pouvoir d'achat des orangeois et donc un, éventuel, moindre recours aux services proposés par notre commune.

Nous continuerons de travailler à l'optimisation de ce poste pour lequel les Collectivités perdent petit à petit leur pouvoir décisionnel.



1-2) Les dépenses de fonctionnement 2024

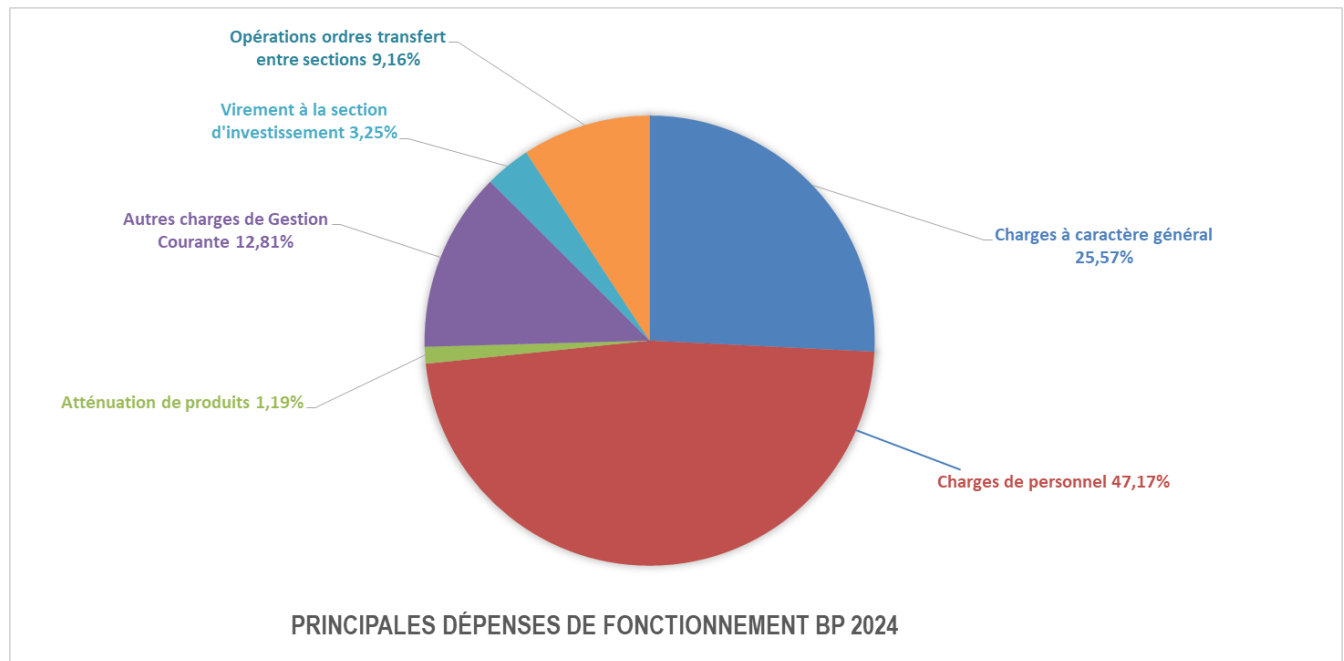
Il est à souligner le travail de l'équipe municipale, qui malgré une inflation record (+10% entre 2022 et 2023), arrive à contenir ses dépenses et même à diminuer ses charges à caractère général de 2,44%.

Contraint par les décisions de l'Etat d'augmenter les salaires des fonctionnaires (et donc les charges revenant pour la plupart à l'Etat), l'augmentation du chapitre des dépenses de personnel subit une augmentation contenue à 2,82% (alors que rien que le glissement vieillesse technicité représente, à lui seul, environ 2% d'augmentation annuelle).

Les charges de gestion courante augmentent de 18,29 %, signe très significatif de la crise économique actuelle.

En effet, sont réglées dans ce chapitre, toutes les charges relatives à des subventions, des participations ou des contributions bien souvent obligatoires et dont les bénéficiaires ajustent les montants au vu de leurs besoins. Ainsi la subvention versée au CCAS augmente de 0,29 M€ afin de pouvoir soutenir nos habitants dans le besoin (elle avait déjà été augmentée de 0,58 M€ en 2023).

Des charges financières apparaissent de par la présence du seul emprunt de 7,5 M€ de la ville d'Orange, emprunt souscrit en 2023 pour le financement de la déviation de la RN7.



2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

L'équilibre 2024 de la section d'investissement progresse de 6,69% notamment à cause de l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 10,87 M€ qui devrait être levé à hauteur de 6,6 € en faveur de la construction du groupe scolaire du coudoulet.

Si l'on inscrivait le même montant d'emprunt que l'année précédente, on constaterait une baisse des recettes d'investissement de 4,16%.

2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles 2024

La baisse la plus significative provient des subventions d'investissement qui diminuent de 4,54%. Là aussi il convient de distinguer la totalité des inscriptions budgétaires 2023 abondées tout au long de l'année des subventions notifiées, des inscriptions 2024 qui concernent les seules demandes ayant reçues un arrêté d'attribution à ce jour. Ce chiffre sera donc amené à croître en 2024.

L'autre baisse importante concerne le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui diminue de 51,31%. En clair du fait de la crise économique, plus de dépenses sont mobilisées pour l'exécution de la section de fonctionnement, diminuant d'autant le solde excédentaire à envoyer en investissement.

L'excédent propre à l'investissement diminue de 7,98%, ce qui reste tout à fait convenable au vu du montant très important de travaux réalisés en 2023.

La recette liée aux opérations d'amortissement augmente de 29,87% à cause de la réforme de l'Etat visant à déclencher la phase d'amortissement non plus au 1^{er} janvier de l'année suivant la mise en service d'un bien mais au moment de sa mise en service réelle.

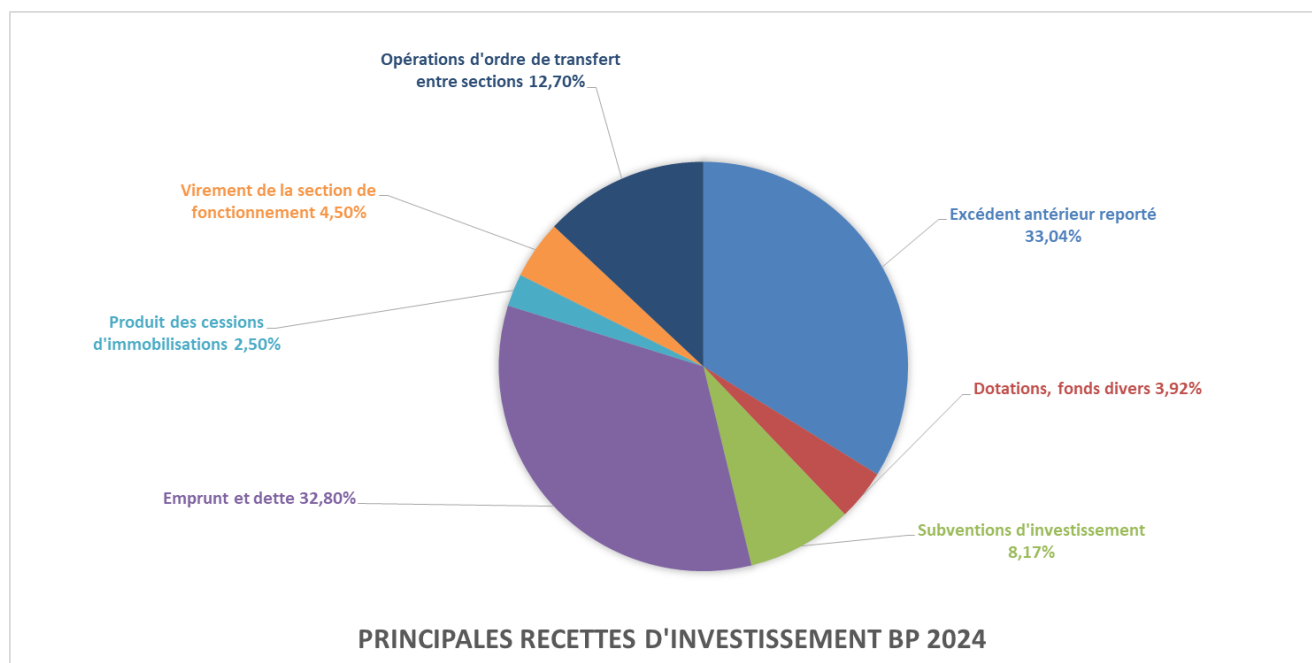
Les amortissements servent à transférer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de provisionner des recettes pour acheter, à terme, un nouveau bien en remplacement de celui qui est usagé.

Exemple : la commune achète un véhicule de police à 30 000 € en 2023.

Sa durée de vie avant remplacement est estimée à 5 ans.

Dès 2024 et tous les ans pendant 5 ans, la commune devra transférer du fonctionnement vers l'investissement un montant de 6 000 € correspondant à l'amortissement de l'année $6\,000\text{ €} \times 5\text{ ans} = 30\,000\text{ €}$.

Ainsi lors du remplacement du véhicule en 2029, les 30 000 € seront à nouveau disponibles pour acquérir un nouveau véhicule.



2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles 2024

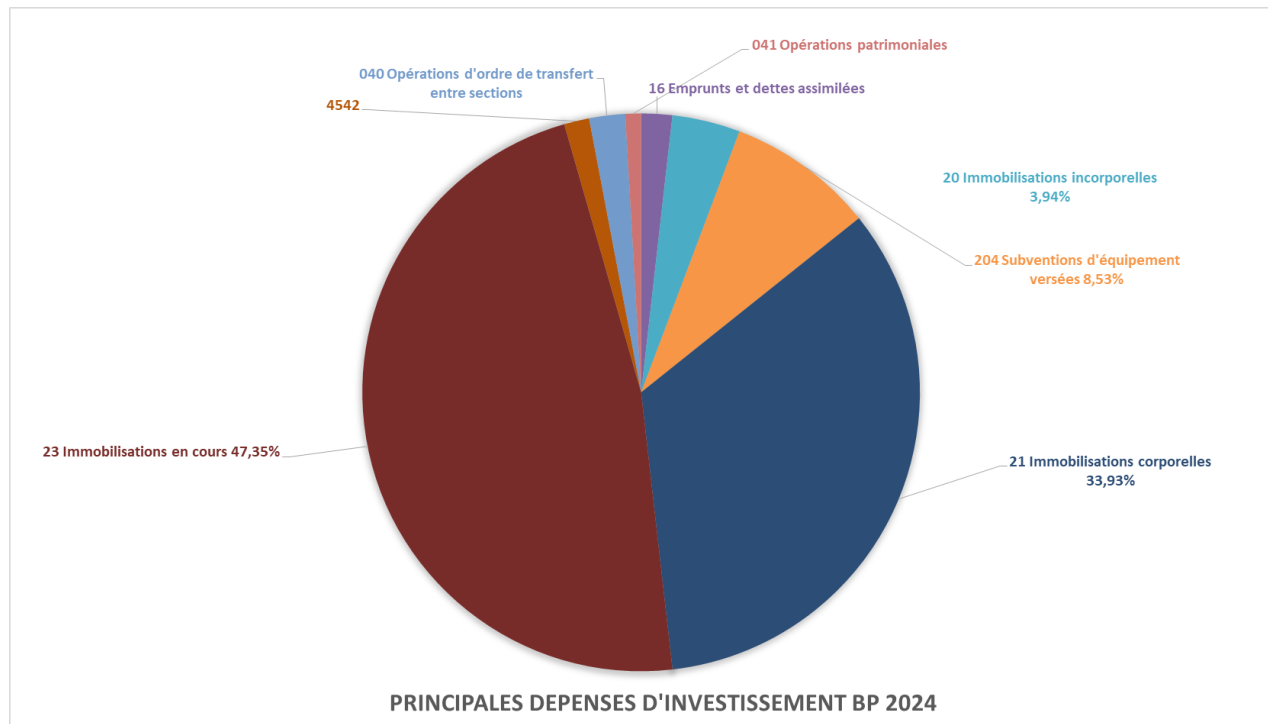
Elles augmentent de 6,69% en 2024 avec 93.76% des montants consacrés à l'investissement noble (travaux, achat de terrains et immeubles, frais d'études...), démontrant ainsi la volonté de la ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

Les dépenses d'équipements représentent ainsi un volume de 31.07 M€ contre 29,75 M€ en 2023.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est désormais bien lancé et il reste conséquent signe de l'excellent dynamisme de notre commune.

La priorité du budget 2024 sera de continuer les travaux en cours et de commencer des projets nouveaux en maîtrisant la contrainte budgétaire nouvelle puisque apparue avec la crise économique. En effet, un coût de la vie plus cher (matières premières) entraîne, à recettes égales, moins d'investissement. Toutes les entreprises ont en effet recours à une révision des prix à la hausse ce qui réduit notre volonté d'investissement.

Il est à noter l'apparition du chapitre 454 qui sert à exercer les pouvoirs du Maire en matière de sécurité aux biens en périls. En effet lorsqu'un bien appartenant à une personne ou entreprise privée non identifiable ou non solvable, met en péril la sécurité des usagers, la commune se doit d'effectuer les mises en sécurité voire les travaux nécessaires à sa sécurisation. Charge ensuite à la commune de récupérer les sommes utilisées auprès du propriétaire. Pour parfaire votre information, 0,48 M€ ont été provisionnés en 2024 contre 0,1 M€ en 2023.



2-3) Crédits d'investissement pluriannuels

Nous pouvons distinguer les investissements pluriannuels en cours d'exécution (AP/CP) et ceux en prévision (plan pluriannuel d'investissement).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS

Elles concernent des opérations d'investissement commencées ou en passe de l'être dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation est d'au moins 2 ans.

L'Autorisation de Programme (AP) fixe le montant total de l'opération et son nombre d'années d'exécution.

Les crédits de paiement sont la répartition par année de cette AP afin de « sacrifier » annuellement les montants nécessaires au bon déroulement des travaux.

En cas de besoin d'augmenter ou de diminuer l'AP ou sa durée, il convient de soumettre une délibération au vote du Conseil Municipal.

De même pour les Crédits de paiements qui constituent le montant maximal utilisable dans l'année budgétaire en cours. En cas d'insuffisance de crédits, une délibération fixant de nouveaux montants de CP doit être présentée en Conseil Municipal.

Les AP/CP sont au nombre de 7 sur des durées allant de 3 ans à 10 ans. Le montant total des AP s'élève à 53,34 M€ et le montant total budgétisé 2024 au titre des CP est de 16.84 M€.

AP/CP 2024

AP/CP 2024					Publié le ID : 084-218400877-20240412-DEL_284-E	
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2023	Budgétisé 2024	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	10 ans	Dépenses	7 913 315 €	6 988 315 €	925 000 €	-0 €
		Recettes	3 885 308 €	3 486 308 €	399 000 €	0 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	654 387 €	2 640 000 €	7 248 613 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	681 190 €	2 481 673 €
Création parcours patrimonial, musées et hôtel dieu	10 ans	Dépenses	11 268 000 €	1 515 533 €	2 030 000 €	7 722 467 €
		Recettes	2 191 200 €	235 739 €	140 000 €	1 815 461 €
Déviation routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	2 333 800 €	2 749 800 €	2 416 400 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0 €	402 110 €	2 257 890 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	5 ans	Dépenses	8 456 062 €	909 795 €	7 298 319 €	247 948 €
		Recettes	699 750 €	6 718 €	600 000 €	93 032 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	386 858 €	798 000 €	2 815 142 €
		Recettes	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Total Dépenses			52 340 377 €	12 788 689 €	16 843 229 €	22 708 459 €
Total Recettes			10 712 550 €	3 902 193 €	1 820 190 €	4 990 167 €

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

C'est le reflet des opérations d'investissement en cours ou à venir qu'elles soient commencées ou pas. Ces opérations peuvent évoluer voire être supprimées au fil du temps afin de répondre aux évolutions de notre Commune.

Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'ORANGE

ID : 084-218400877-20240412-DEL_284-BF

	DEP/REC	Montant	Mandaté total	Reste au 31/12/2023	2024	2025	2026	2027	2028	emprunts	automan- cement
CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	D	7 913 315 €	6 988 315 €	925 000 €	925 000 €					0 €	4 028 007 €
	R	3 885 308 €	3 486 308 €	399 000 €	399 000 €						
MISE EN SECURITE ET EN VALEUR COLLINE SAINT EUTROPE	D	10 543 000 €	654 387 €	9 888 613 €	2 640 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	348 613 €	0 €	7 206 708 €
	R	3 336 292 €	173 429 €	3 162 863 €	681 190 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	81 773 €		
CREATION PARCOURS PATRIMONIAL, MUSEES ET HOTEL DIEU	D	11 268 000 €	1 515 533 €	9 752 467 €	2 030 000 €	2 800 000 €	2 800 000 €	2 122 467 €		0 €	9 076 800 €
	R	2 191 200 €	235 739 €	1 955 461 €	140 000 €	412 000 €	432 000 €	424 000 €	547 461 €		
DEVIATION ROUTIERE ORANGE	D	7 500 000 €	2 333 800 €	5 166 200 €	2 749 800 €	2 249 700 €	166 700 €			7 500 000 €	0 €
	R	7 500 000 €	0 €	7 500 000 €	0 €	0 €	0 €				
REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS + BOULODROME	D	2 660 000 €	0 €	2 660 000 €	402 110 €	2 257 890 €				0 €	2 660 000 €
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOLET	D	8 456 062 €	909 795 €	7 546 267 €	7 298 319 €	247 948 €				6 500 000 €	1 949 344 €
	R	6 506 718 €	6 718 €	6 500 000 €	6 500 000 €	0 €					
CONSTRUCTION POSTE DE POLICE	D	4 000 000 €	386 858 €	3 613 142 €	798 000 €	2 815 142 €				0 €	3 400 000 €
	R	600 000 €		600 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €				
EXTENTION CIMETIERE	D	3 299 717 €	3 083 637 €	216 080 €	216 080 €					0 €	3 299 717 €
REFECTION ENERGETIQUE BATIMENT SERVICES TECHNIQUES	D	667 221 €	0 €	667 221 €	667 221 €	0 €				0 €	667 221 €
REHABILITATION 6° ETAGE THEATRE DES PRINCES	D	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €			0 €	500 000 €
ADAP	D	1 224 000 €	580 713 €	643 287 €	100 000 €	300 000 €	243 287 €			0 €	1 224 000 €
DEPLACEMENT ECOLE MISTRAL (RECONSTRUCTION)	D	9 583 872 €	0 €	9 583 872 €	0 €	0 €	400 000 €	4 591 936 €	4 591 936 €	0 €	9 583 872 €
ABORDS ET PARKING GYMNASE TRINTIGNANT	D	1 315 000 €	0 €	1 315 000 €	1 315 000 €					0 €	1 315 000 €
MUR ESCALADE GYMNASE ARGENSOL	D	535 000 €	0 €	535 000 €	0 €	0 €	535 000 €			0 €	535 000 €
COUVERTURE TERRAIN DE BOULES DE LA BRUNETTE	D	514 200 €	0 €	514 200 €	0 €	0 €	0 €	514 200 €		0 €	514 200 €
AIRE DE JEUX DES COURREGES	D	720 000 €	0 €	720 000 €	0 €	720 000 €	0 €			0 €	720 000 €
EXTERIEUR SERVICES TECHNIQUES	D	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €	60 000 €	1 470 000 €	1 470 000 €			0 €	3 000 000 €
ESPACE VERDI	D	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	20 000 €	740 000 €	740 000 €			0 €	1 500 000 €
RESTRUCTURATION CLINIQUE MAUDRIN MAISON DES ASSOCIATIONS	D	4 560 000 €	0 €	4 560 000 €	0 €	2 000 000 €	2 560 000 €			0 €	4 560 000 €
CONSTRUCTION D'UNE PISCINE	D	10 000 000 €	0 €	10 000 000 €	10 000 €	100 000 €	3 296 667 €	3 296 667 €	3 296 666 €	0 €	10 000 000 €
STAND TIR	D	600 000 €	0 €	600 000 €	0 €	600 000 €				0 €	600 000 €
RENOVATION AILE SUD CONSERVATOIRE	D	3 360 000 €	0 €	3 360 000 €	0 €	50 000 €	1 655 000 €	1 655 000 €		0 €	3 360 000 €
TOTAL PPI Dépenses	D	83 719 387 €	16 453 038 €	67 266 349 €	19 221 530 €	18 550 680 €	13 369 987 €	11 183 603 €	4 940 549 €		69 699 869 €
TOTAL PPI Recettes	R	24 019 518 €	3 902 193 €	20 117 325 €	7 720 190 €	1 512 000 €	1 532 000 €	1 224 000 €	629 234 €	14 000 000 €	

IV- PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

➤ Budget annexe Pompes funèbres :

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE BP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 379 498,56 €	1 379 498,56 €
Investissement	753 754,13 €	753 754,13 €
Total	2 133 252,69 €	2 133 252,69 €

➤ Budget annexe Crematorium :

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM VILLE D'ORANGE BP 2024

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 770 167,71 €	1 770 167,71 €
Investissement	1 213 233,88 €	1 213 233,88 €
Total	2 983 401,59 €	2 983 401,59 €

➤ Budget annexe Parking souterrain :

BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE VILLE D'ORANGE BP 2024

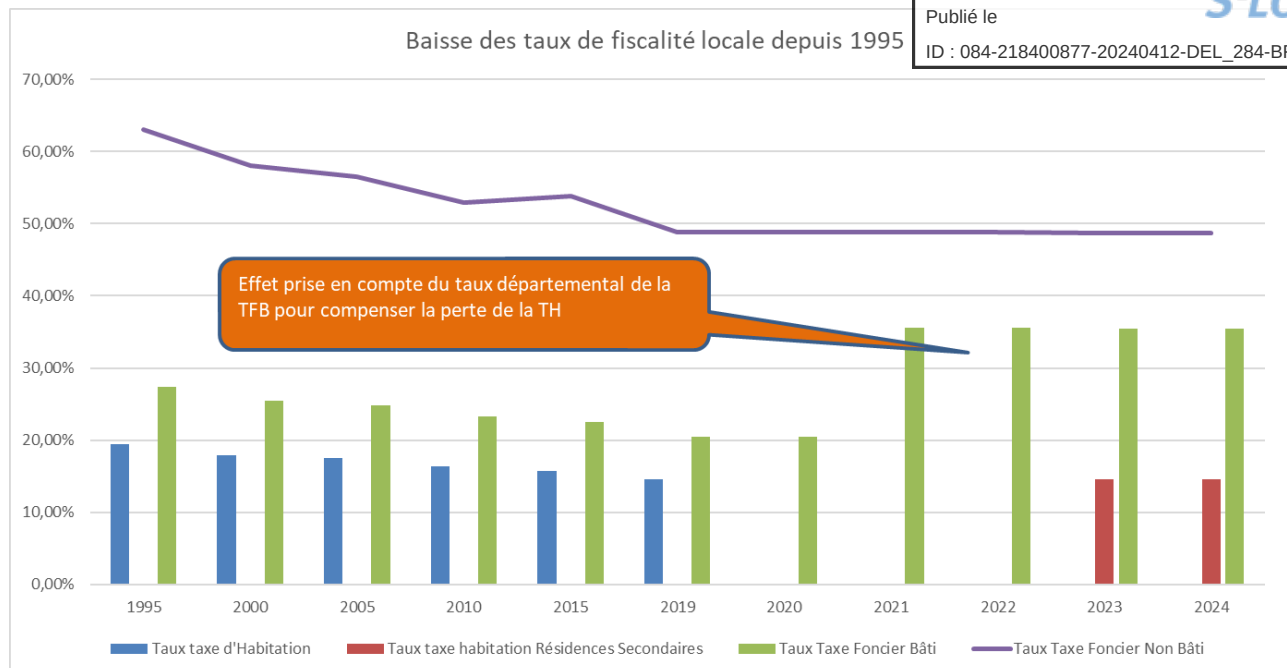
Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	196 611,00 €	196 611,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	196 611,00 €	196 611,00 €

V- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : POMPES FUNEBRES, CREMATORIUM ET PARKING)

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	49 283 069,13 €	49 283 069,13 €
INVESTISSEMENT	35 105 939,53 €	35 105 939,53 €

VI- LA FISCALITE 2024

Les taux d'imposition des ménages **RESTENT STABLES** en 2024 après avoir considérablement diminués depuis 1995. L'inflation actuelle nous empêche de baisser à nouveau nos taux cette année, ce qui est déjà très bien au vu des nombreuses communes qui ont fait le choix d'augmenter, parfois de façon très forte, leurs taux d'imposition grevant alors le pouvoir d'achat de leurs concitoyens.



BAISSE IMPORTANTE DES TAUX DEPUIS 1995

** Le passage de 20,47% en 2020 à 35,60% en 2021 pourrait laisser penser à une augmentation. Il n'en est rien puisqu'il s'agit de la compensation de l'Etat pour le versement de la taxe d'habitation sur les résidences principales que la majorité des orangeois ne payent plus et dont la totalité est désormais exonérée et compensée. Afin de maintenir un niveau de recettes équivalent, l'Etat a transféré aux communes la part du Foncier Bâti qui était encaissée par le Département. Le citoyen paye toujours la même taxe, seule la répartition change puisque désormais la commune encaisse la totalité.*

VII- NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Epargne Brute	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-348 933 €	-1 394 621 €
Epargne de Gestion	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-298 655 €	-1 121 496 €
Epargne nette	-1 076 823 €	3 317 380 €	2 386 007 €	1 765 440 €	-848 933 €	-1 894 621 €

L'épargne brute s'est fortement dégradée suite à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Un travail « d'économies » sur les dépenses de fonctionnement est mis en place afin de retrouver une épargne « prudentielle » nécessaire au bon fonctionnement de la commune. Néanmoins la crise sanitaire actuelle et l'inflation qu'elle engendre pourraient venir ternir cette volonté d'économies.

La baisse de 2021 est due en grande partie à l'amoindrissement de l'excédent de fonctionnement dont une grande part a été affectée en 2020 en section d'investissement.

Depuis 2023, la commune présente des épargnes différentes. Cela est dû au fait qu'un emprunt de 7.5M€ a été

levé en 2023 afin de financer la déviation de la RN7. Les prévisions des niveaux de dépenses de fonctionnement 2024 sont en forte dégradation. Cette situation peut s'expliquer par le contexte économique actuel avec la crise inflationniste qui touche notre Pays et notamment par le coût des matières premières qui viennent alourdir les charges de fonctionnement permettant à la commune d'exercer ses missions.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement **moins** dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

Epargne de Gestion : épargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : épargne de gestion **moins** annuité du capital de la dette **ou** épargne brute **moins** remboursement de dette.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les montants indiqués sur 2024 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces chiffres d'augmenter lors du prochain Compte Administratif.

VIII- LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

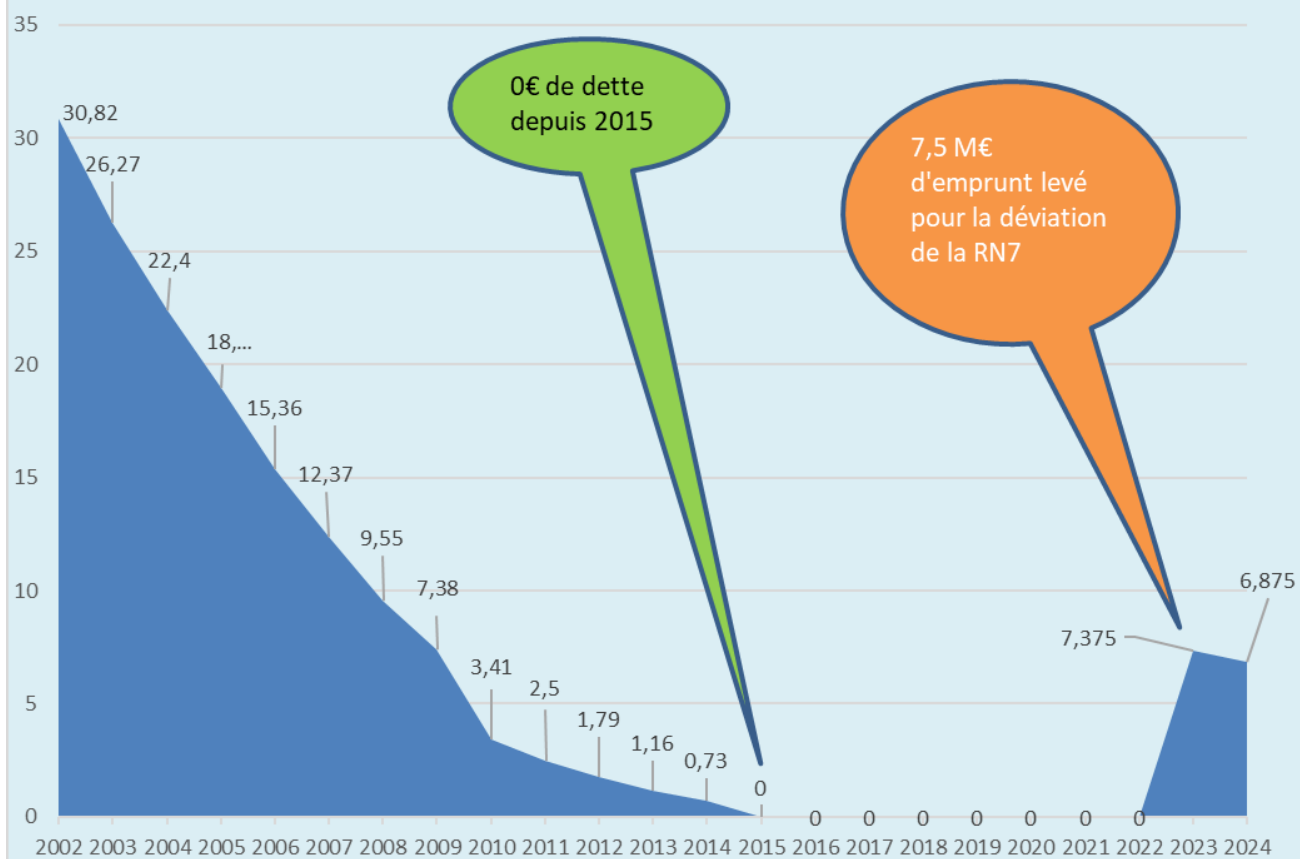
1) Niveau d'endettement de la collectivité

Pour l'exercice 2024, un recours à l'emprunt de 6,5 M€ est prévu afin de financer la construction du groupe scolaire du Coudoulet. Orange garde ainsi une forte capacité d'investissement pour les projets de son cœur de ville.

2) Caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2024

Objet de l'emprunt	Montant emprunté	Taux	Capital restant dû (CRD) au 01/01/2024	Montant de l'échéance 2024
Déviations de la RN7	7 500 000 €	Taux fixe à 3.8000 % hors assurance	7 375 000 €	773 125 €

La dette d'Orange (en millions d'euro)



IX- PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL

Les ratios du BP 2024 population au 01/01/2024 de 29 545 hab	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 361 €	1 299 €
2 - Produit des impositions directes / population	593 €	719 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 314 €	1 494 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	945 €	344 €
5 - Encours de la dette / population	250 €	1 006 €
6 - DGF / population	165 €	198 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	48,50%	61,60%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	119,58%	93,60%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	71,95%	23,10%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	19,00%	67,40%

Les ratios de la strate sont les derniers connus soit ceux de 2022 (source : collectivitslocales.gouv.fr)

* les montant des dépenses de personnels est réduit des mises à disposition CCPRO et des remboursement des frais de personnels des budgets annexes qui sont remboursés sur une autre nature

L'interprétation globale de ces ratios est la suivante :

La ville d'Orange, avec moins d'imposition (fiscalité locale telle que taxe foncière ou taxe foncière non bâtie) et moins de recettes (en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat), est en mesure de réaliser beaucoup plus de travaux que les villes de la même strate (3,72 fois plus).

X- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2024 :

- 378 titulaires
- 112 contractuels
- 3 apprentis

➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2024 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces budgets est effectuée (neutralisation de la dépenses correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités, une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés sur le budget principal 2024.

Calcul prévisionnel du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2024	2024
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	21 670 600.00 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition) et budget annexes	2 174 000.00 €
Coût net prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2024	19 496 600.00 €

XI- CONCLUSION

Forte de sa bonne gestion passée et de son excédent capitalisé, Orange voit son avenir empreint d'un bon optimisme.

Tant les nombreux investissements structurants prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement que le maintien de services à la population à un tarif bas laissent entrevoir une volonté de conserver une ville attractive, sécurisée et plaisante à vivre.

Notre **budget principal reste dynamique** tout en continuant de ressentir les conséquences du désengagement de l'Etat dans le versement de ses dotations ou dans le transfert de compétences non financés. La crise sanitaire et économique liée à la COVID19 et le conflit entre l'UKRAINE et la RUSSIE, nous amène à proposer un budget prudentiel au vu des efforts consentis par la ville d'Orange envers ses commerces.

Le budget 2024 est un budget sincère et équilibré.

L'année 2024 devrait être conforme aux dernières années en s'attachant à maintenir le niveau d'offres en matière de services, **tout en maintenant d'importants travaux d'équipement et d'infrastructures à destination des Orangeois.**

Avec des taux d'imposition parmi les plus bas et maîtrisant ses dépenses, Orange est une commune unanimement reconnue pour sa parfaite administration des deniers publics.

Ainsi la Chambre Régionale des Comptes de la Trésorerie d'Orange puis de Vaison la Romaine font ressortir cette bonne santé financière au travers de divers rapports ou analyses.

Notre commune restera par ailleurs, attentive aux nouvelles réformes, transfert de compétences ou projets afin de ne pas dégrader sa situation financière.

En sa qualité de ville « centre », Orange a mutualisé ses services supports, et travaille sur l'optimisation du travail grâce à une nouvelle répartition géographique de ses services.